



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les Ministres

Paris, le 24 SEP. 2026

Nos Réf. : D-26-020866

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements de santé et médico-sociaux,

Les tensions observées sur les marchés de l'énergie et la hausse du prix des carburants appellent une attention particulière de l'ensemble des acteurs de notre système de santé. Cette situation issue du contexte géopolitique actuel peut avoir des conséquences importantes pour les personnels de vos établissements. Pour nombre d'entre eux, la hausse des prix du carburant augmente la charge financière que peuvent représenter les déplacements quotidiens entre le domicile et le lieu de travail.

Nous savons que nombre d'entre vous ont déjà engagé des initiatives afin de faciliter les déplacements domicile-travail de leurs agents. Dans le contexte actuel, nous vous demandons de renforcer ces démarches et d'examiner l'ensemble des leviers susceptibles de réduire les contraintes pesant sur les professionnels.

Cette mobilisation peut notamment se traduire par le soutien aux solutions de transport partagé, l'adaptation lorsque cela est possible des organisations de travail, ainsi que par la recherche de partenariats avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux de la mobilité.

Au-delà des mesures déjà mises en œuvre, nous vous invitons à accorder une attention particulière aux personnels les plus fortement exposés aux coûts de déplacement pour l'exercice de leurs missions.

Nous vous invitons également à veiller à la bonne information des personnels sur les dispositifs de soutien aux frais de déplacement (dispositif dit « gros rouleur ») mis en place par le Gouvernement. Il importe que les professionnels concernés puissent être orientés afin d'en bénéficier, lorsqu'ils y sont éligibles.

Il est également opportun de mobiliser, lorsque cela est pertinent et compatible avec les exigences de continuité du service, les possibilités offertes par le télétravail pour les personnels dont les fonctions le permettent.

Sans méconnaître que l'essentiel des missions exercées au sein des établissements de santé et médico-sociaux repose sur une présence effective auprès des patients, des résidents et des usagers, le recours au télétravail pour les agents éligibles peut contribuer à réduire les déplacements et donc les coûts supportés par les professionnels concernés.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.



Stéphanie RIST



Camille GALLIARD-MINIER

Adresse postale
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Le traitement des données est nécessaire à la gestion de la demande et entre dans le cadre des missions confiées aux ministères sociaux.
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), l'intévenant peut exercer ses droits à l'adresse ddc-rgpd-cab@ddc.social.gouv.fr ou par voie postale.
Pour en savoir plus : <https://sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies> et <https://solidarites.gouv.fr/donnees-personnelles-et-cookies>